Document émis électroniquement

Registre de Commerce et des Sociétés

Numéro RCS : B76419
Référence de dépôt : L160138625
Déposé et enregistré le 25/07/2016

No. RCSL : B76419	Matricule : 2000 2408 628

BILAN ABRÉGÉ

Exercice du 01 01/01/2015 **au** 02 31/12/2015 *(en* 03 EUR *)*

FARVEST S.à r.l.

5, Z.I.A. Bourmicht
L-8070 Bertrange

ACTIF

		Référence(s)		Exercice courant		Exercice précédent
A. Capital souscrit non versé	1101		101		102	
I. Capital souscrit non appelé	1103		103		104	
II. Capital souscrit appelé et non versé	1105		105		106	
B. Frais d'établissement	1107		107		108	
C. Actif immobilisé	1109		109	40.670,71	110	59.448,86
I. Immobilisations incorporelles	1111		111		112	
II. Immobilisations corporelles	1125		125	28.170,71	126	35.073,86
III. Immobilisations financières	1135		135	12.500,00	136	24.375,00
D. Actif circulant	1151		151	642.317,13	152	416.508,09
I. Stocks	1153		153		154	
II. Créances	1163		163	552.393,14	164	316.904,40
a) dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an	1203		203	552.393,14	204	316.904,40
b) dont la durée résiduelle est supérieure à un an	1205		205		206	
III. Valeurs mobilières et autres instruments financiers	1189		189		190	
IV. Avoirs en banques, avoirs en compte de chèques postaux, chèques et en caisse	1197		197	89.923,99	198	99.603,69
E. Comptes de régularisation	1199		199	3.790,18	200	23.281,65
TOTAL DU BILAN (ACTIF)			201	686.778,02	202	499.238,60

Les notes figurant en annexe font partie intégrante des comptes annuels

No. RCSL : B76419	Matricule : 2000 2408 628

PASSIF

		Référence(s)		Exercice courant		Exercice précédent
A. Capitaux propres	1301		301	-18.501,98	302	-52.453,40
I. Capital souscrit	1303		303	15.000,00	304	15.000,00
II. Primes d'émissions et primes assimilées	1305		305		306	
III. Réserves de réévaluation	1307		307		308	
IV. Réserves	1309		309	1.500,00	310	1.500,00
V. Résultats reportés	1319		319	-68.953,40	320	-57.885,86
VI. Résultat de l'exercice	1321		321	33.951,42	322	-11.067,54
VII. Acomptes sur dividendes	1323		323		324	
VIII. Subventions d'investissement en capital	1325		325		326	
IX. Plus-values immunisées	1327		327		328	
B. Dettes subordonnées	1329		329		330	
a) dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an	1425		425		426	
b) dont la durée résiduelle est supérieure à un an	1427		427		428	
C. Provisions	1331		331	3.260,00	332	26.630,00
D. Dettes non subordonnées	1339		339	613.080,00	340	416.362,00
a) dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an	1407		407	613.080,00	408	416.362,00
b) dont la durée résiduelle est supérieure à un an	1409		409		410	
E. Comptes de régularisation	1403		403	88.940,00	404	108.700,00
TOTAL DU BILAN (PASSIF)			405	686.778,02	406	499.238,60

Registre de Commerce et des Sociétés
Numéro RCS : B76419
Référence de dépôt : L160138625
Déposé le 25/07/2016

Notes aux comptes annuels
Au 31 décembre 2015

Note 1 : Généralités

FARVEST S.à r.l., ci-après dénommée "la Société" est une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois constituée le 9 juin 2000.

La société a pour objet l'édition de contenus sous quelque forme que ce soit, ainsi que leur conception, réalisation, mise en valeur par vente, concession, licence, échange ou autrement ainsi que la création, la commercialisation et la diffusion de ces contenus par tous moyens, journaux, magazines, périodiques, guides, newsletter, livres, sites web, applications, bases de données, solutions digitales, études et sondages.

La société a également pour objet l'exploitation d'une agence d'événementiel et marketing, organisation d'événements et de remise de prix.

La Société a été constituée pour une durée illimitée et son siège social est établi à Bertrange.

Note 2 : Principes comptables

La Société tient ses livres en euros. Aucune opération en devises étrangères n'a été réalisée durant cet exercice. L'exercice social coïncide avec l'année civile.

Les comptes annuels ont été préparés en accord avec les principes comptables généralement admis au Grand-Duché de Luxembourg et sont présentés selon le format abrégé tel que prévu aux articles 35, 47, 66 et 79 de la loi modifiée du 19 décembre 2002 des sociétés commerciales.

Note 3 : Règles d'évaluation

3.1. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont portées à l'actif du bilan à leur prix d'acquisition diminué des corrections de valeur calculées d'après la durée de vie estimée des biens. Ce poste est amorti aux taux linéaire de 25% et 33% selon la nature du bien.

3.2. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont portées à l'actif du bilan à leur prix d'acquisition diminué des corrections de valeur calculées d'après la durée de vie estimée des biens. Ce poste est amorti aux taux linéaire de 20%, 25% et 33% selon la nature du bien et au taux de 50% s'il s'agit d'un bien d'occasion.

3.3. Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont évaluées individuellement au plus bas de leur prix d'acquisition respectivement de leur valeur nominale ou de leur valeur estimée par le gérant, sans compensation entre les plus-values et les moins-values individuelles. Pour l'estimation de la valeur, le gérant se base sur les derniers états financiers disponibles des sociétés respectives et/ou sur d'autres renseignements et documents disponibles.

3.4. Créances et dettes

Les créances et dettes sont enregistrées à leurs valeurs nominales. Elles ont fait au besoin, l'objet de corrections de valeurs afin de leur donner la valeur inférieure (pour les actifs) et la valeur supérieure (pour les passifs) à la date de clôture du bilan.

3.5. Provisions pour impôts

Les provisions pour impôts enregistrées en « Provisions » correspondent à l'obligation fiscale estimée par la Société pour les exercices non imposés par les autorités fiscales.

Les avances versées durant l'exercice auprès des autorités fiscales sont enregistrées à l'actif du bilan sous la rubrique « Créances dont la valeur résiduelle est inférieure ou égale à un an ».

Note 4 : Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont représentées de la façon suivante :

4.1 Parts envers des entreprises liées:

- Brainforge Sàrl, anciennement Extravagance Sàrl (société de droit luxembourgeois inscrite sous le numéro RCSL B 133.093) pour un montant de € 12.500,00 représentant 100% du capital et dont la valeur comptable des capitaux propres s'élève à - € -138.949,48 au 31.12.2015. En date du 31.12.2015, une correction de valeur a été actée pour un montant de € 12.500,00.
- Kidoria Sàrl (société de droit luxembourgeois inscrite sous le numéro RCSL B 173.140) pour un montant de € 12.500,00 représentant 100% du capital et dont la valeur des capitaux propres s'élève à - € 49.099,16 au 31.12.2015.

4.2 Prêts envers des entreprises liées

- Un prêt accordé à Brainforge Sàrl pour un montant de € 138.440,51 (intérêts compris) et rémunéré au taux d'intérêt légal. En date du 31.12.2015, une correction de valeur avait été actée pour un montant de € 138.440,51.

Note 5 : Capitaux propres

5.1. Capital souscrit

Au 31 décembre 2015, le capital social est de € 15.000,00 représenté par 1.000 parts sociales d'une valeur nominale de € 15,00 chacune, entièrement libérées.

5.2. Réserve légale

Il doit être fait annuellement sur les bénéfices nets, après absorption des pertes reportées éventuelles, un prélèvement de 5 %, affecté à la réserve légale. Le prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve atteint 10 % du capital social. La réserve ne peut être distribuée.

Note 6 : Impôts

La Société est sujette à tous les impôts auxquels les sociétés de capitaux sont soumises. La Société a été définitivement imposée jusqu'au 31 décembre 2013.

Note 7 : Proposition d'affectation du résultat de l'exercice

Le résultat pour l'exercice se terminant au 31 décembre 2015 s'élève à un bénéfice de € 33.951,42 et est affecté de la manière suivante :

Résultats reportés : € 33.951,42